



GARONNE QUERCY GASCOGNE

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

RAPPORT D'ACTIVITE 2025



Cofinancé par
l'Union européenne



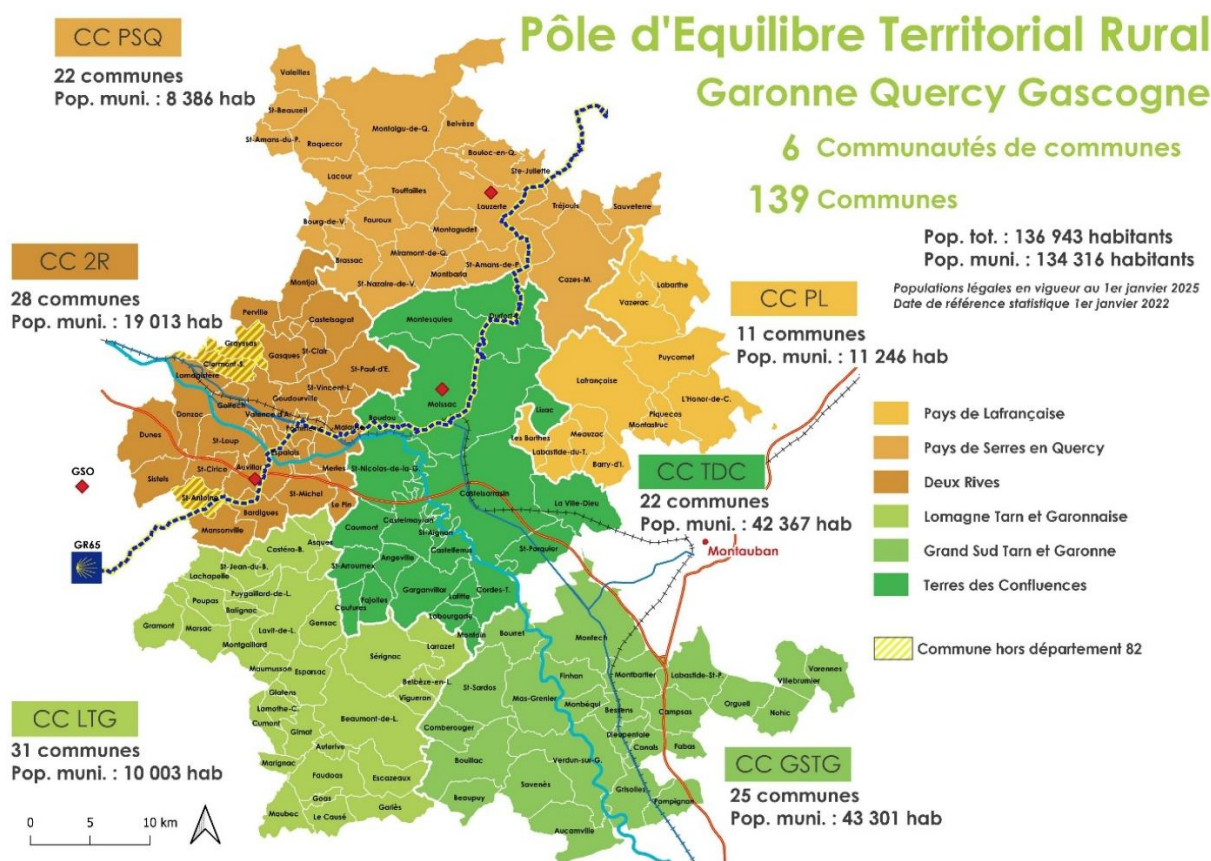
I. Le PETR en 2025 : bilan sur la mobilisation avec ses collectivités et son territoire	2
1) Portrait du PETR en 2025	2
2) L'équipe d'animation au service des acteurs du PETR	3
3) La mobilisation des élus du Conseil syndical du PETR	3
4) Coordination avec les référents des Communautés de Communes (CC)	5
5) Rencontres collectives avec les Communautés de communes	5
6) Rencontres techniques des porteurs de projets dans le cadre de l'animation des contrats	6
7) Communication vers les acteurs locaux	7
II. Animation et mise en œuvre des programmes européens LEADER	8
1) Rappel sur le programme européen LEADER	8
2) Clôture du 1 ^{er} programme LEADER 2014-22	9
3) Démarrage opérationnel du programme LEADER 2023-2027	10
III. Animation du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique 2021-2026 (CRTE)	15
1) Contexte	15
2) Réunions et programmations 2025 du CRTE	16
3) Suivi des dispositifs de revitalisation Etat : Petites Villes de Demain (PVD), Action Cœur de Ville (ACV) et Villages d'Avenir (VA)	18
IV. Animation du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 (CTO)	20
1) Le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028	20
2) Réunions et programmation 2025 du CTO	20
3) FEDER priorité 5 : programmation 2025 et bilan FEDER des autres priorités pour le territoire	22
4) Suivi des Bourgs-Centres pour 2022-2028	24
5) Autres suivis liés au CTO	24
V. Animation du Contrat interdépartemental Territoire d'industrie 32/82	26
1) Un 1 ^{er} contrat animé de 2019 à 2022	26
2) 2023, une suite avec l'accompagnement AMI « Rebond industriel »	27
3) Lancement de la phase II Territoire d'industrie 2023 à 2027	27

Cadre de contractualisation des politiques territoriales des partenaires financiers (Etat, Europe, Région), le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Garonne Quercy Gascogne offre un appui de proximité pour l'ingénierie financière des collectivités. Dans le cadre de l'animation des contrats avec ses partenaires financiers, son rôle est d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés) pour mobiliser au mieux les subventions publiques pour leurs projets de développement local.

I. Le PETR en 2025 : bilan sur la mobilisation avec ses collectivités et son territoire

1) Portrait du PETR en 2025

Le périmètre du PETR à l'Ouest du département (2 278,2 km²), s'étend sur les plaines de la Garonne et du Tarn, les coteaux du Quercy et de la Lomagne.



Le territoire, comprend **139 communes** (dont 2 communes dans le 47 et 1 dans le 32) au sein des **6 Communautés de communes**. La population municipale est de **134 316 habitants en 2025**, soit 50,4 % de la population du département. **Castelsarrasin** (14 335 hab.) et **Moissac** (13 652 hab.) sont les 2 villes les plus peuplées.

Le territoire est globalement en **croissance démographique** depuis 2017, notamment au Sud-Est, mais les évolutions restent contrastées selon les Communautés de communes.

Quelques labellisations spécifiques sont à noter sur le PETR :

- 19 communes engagées dans le contrat régional **Bourgs-Centres**, 10 communes sur la démarche Etat **Petites Villes de Demain**, et 29 sur le récent dispositif **Villages d'Avenir** ;
- 1 **Grand Site Occitanie (GSO) Moissac-Auvillar-Lauzerte** liant 3 Communautés de communes traversées par le **chemin de St Jacques de Compostelle (GR65)**. Le GSO de Montauban étend son influence jusqu'au site de la pente d'eau de Montech ; Moissac a également le label patrimoine « **Ville d'Art et d'Histoire** » ;
- 2 terroirs viticoles labellisés « **Vignobles & Découvertes** » par Atout France : **Fronton** et « **Vignobles des coteaux à la Garonne** » (15/12/2025 pour les 5 autres appellations viticoles du 82) ;
- label **Territoire Bio** engagé pour 6 communes de la Communauté de Communes Pays Serres en Quercy.

2) L'équipe d'animation au service des acteurs du PETR

L'équipe assure l'élaboration et l'animation des contrats du PETR avec ses partenaires financiers.

En appui aux 6 Communautés de communes, elle développe une **ingénierie territoriale de proximité** pour accompagner les porteurs de projet locaux à **mobiliser au mieux les subventions et aides publiques** (Etat, Région, Département, Europe), en lien avec les stratégies des contrats (issues du projet de territoire du PETR - Cf. schéma des contrats page suivante).

En 2025, l'équipe technique se compose de 5 agents **soit env. 3,9 ETP**.

Postes permanents :

- **Isabelle TOULET**, coordonnatrice du PETR et du GAL, du projet de territoire et des contractualisations (temps complet) ;
- **Emilie VERCAUTEREN**, chargée de mission « politiques contractuelles » (CTO/CRTE temps complet) ;
- **Antonia MEZQUIDA**, animatrice dédiée au programme européen LEADER (temps partiel 21 h/hebdo) ;
- **Nathalie MAILHE**, chargée de mission « LEADER & politiques contractuelles », (temps complet) ;
- **Joëlle SOPETTI**, agent comptable (temps partiel 10h/hebdo).

Appui au PETR Pays Portes de Gascogne sur le poste d'animation du chef de projet Territoire d'industrie 32/82

Le recrutement pour le renouvellement du chef de projet dédié à l'animation du dispositif Territoire d'Industrie interdépartemental 32/82 (phase 2) est pris en charge par le PETR Pays Portes de Gascogne (cf. chap. V).

Une chef de projet (Camille BURGUIERE) a occupé ce poste de début mars à juillet 2025 (basé à Gimont).

Notre PETR participe aux frais d'animation communs et spécifiques au 82.

3) La mobilisation des élus du Conseil syndical du PETR

Le **Conseil syndical** est composé de **28 délégués** désignés par chaque Communauté de communes, leur nombre étant calculé en fonction du poids démographique de chacune :

<i>EPCI avec pop. municipale inf. à 15 000 hab.</i>	
Pays de Serres en Quercy (CC PSQ)	3 titulaires / 3 suppléants
Lomagne Tarn et Garonnaise (CC LTG)	3 titulaires / 3 suppléants
Pays de Lafrançaise (CC PDL)	3 titulaires / 3 suppléants
<i>EPCI avec pop. municipale de 15 000 à 30 000 hab.</i>	
Deux Rives (CC2R)	5 titulaires / 5 suppléants
<i>EPCI avec pop. municipale de 30 000 à 45 000 hab.</i>	
Terres des Confluences (CC TDC)	7 titulaires / 7 suppléants
Grand Sud Tarn et Garonne (CC GSTG)	7 titulaires / 7 suppléants

Le Conseil syndical a été réuni 2 fois en 2025 :

- le 7 avril et le 28 avril à Saint Nicolas de la Grave.



Les délibérations ont concerné l'approbation :

- des points de fonctionnement récurrents de la structure (documents budgétaires, demandes de subventions dans le cadre de l'animation des contrats, rapport d'activités...)
- et l'approbation de l'accompagnement en formation-développement de la Cave du Brulhois par l'Adefpat déclenché par le PETR (adhérent Adefpat).

Le PETR : Rôle de portage et d'animation des contrats pour le territoire

ETAT

Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique 2021-2026

Signataires : Etat, PETR, Département

- Petites Villes de Demain
- Villages d'Avenir
- Action Cœur de Ville
- Quartier Prioritaire de la Ville

PETR Garonne Quercy Gascogne

**Portage des contractualisations
découlant du projet de territoire**

Élaboration et signature des contrats
Animation territoriale
Accompagnement porteurs de projets

REGION/EUROPE

Programme LEADER 2014-2022

Convention PETR, Région, ASP

Programme LEADER 2023-2027

Conventionné le 13/09/2024

REGION

Contrat Territorial Occitanie 2022-2028

Signataires : Région, PETR, Département, 6 CC

- Bourgs-Centres
- Grand Site Occitanie
- Dotation Innovation Expérimentation

**Priorité 5 FEDER
2021-2027**

ETAT/REGION

Contrat Territoire d'Industrie interdépartemental 82/32

- Phase I 2018-2022
- Phase II 2023-2027

**Coopération avec le PETR
Pays Portes de Gascogne (32)
Chef de file Territoire
d'Industrie**

4) Coordination avec les référents des Communautés de Communes (CC)

Le PETR anime un **réseau d'échanges avec le ou les référent(s) techniques** de chaque Communauté de communes.

Ces rencontres régulières entre le PETR et les équipes techniques depuis 2016 visent à partager les actualités de chacun, l'état d'avancement des programmations dans les contrats, la coordination d'actions/délibérations, le suivi des projets/études, le partage des appels à projets et des pratiques.

A l'occasion des rencontres, les **états d'avancement des programmations des dossiers** dans les contrats du PETR **sont remis** à chaque Communauté de communes.

En 2025, deux réunions « PETR/référents CC » ont été organisées au PETR :

- **le 13 février 2025** : en plus des actualités et suivis, elle a permis une mobilisation spécifique des CC sur la remontée de derniers dossiers pour le FEDER priorité 5 et sur les appuis possibles de l'ADEFPAT et du DLA France Active sur le périmètre PETR ;
- **le 11 décembre 2025** : en plus des suivis de contrats, elle a permis une information ciblée sur les délibérations attendues pour le **renouvellement des instances** PETR et GAL après les élections de mars 2026 et sur l'ouverture par la Région d'une possibilité de conventionnement CC-GAL-REGION.

*La convention n'oblige pas la CC à financer, mais ouvre la possibilité d'intervenir dans le champ des aides au développement économique lorsqu'un projet serait financé sur le LEADER 2023-2027 et qu'il est éligible aux dispositifs d'aide de la Région en vigueur ; en effet une **aide publique est obligatoire** pour un porteur privé pour appeler le cofinancement bonificateur LEADER (ex : 2 000 € de 1^{ère} aide publique pour l'installation/modernisation d'un commerce de proximité déclenche 8 000 € de LEADER).*

Les référents des Communautés de communes sont régulièrement informés sur des **appels à projets, aides** ou recensement qui peuvent les intéresser et assurent le relai auprès de leurs communes.

5) Rencontres collectives avec les Communautés de communes

Le format adopté est une présentation du rôle du PETR auprès des personnes en charge des dossiers de subvention ou des contrats/conventions et des actualités à partager. La réunion permet aussi d'échanger sur les difficultés rencontrées par chacun et de faciliter la compréhension des contractualisations du PETR et des dispositifs de subvention Etat, Région, Département, Europe.

En 2025, 2 réunions ont été organisées :

- le 28 janvier 2025 à Labastide-Saint-Pierre pour le territoire de la **CC Grand Sud Tarn et Garonne** ;
- le 22 mai 2025 aux Barthes, pour le territoire de la **CC Pays de Lafrançaise**.

A cette occasion, **le guide CTO simplifié des aides Région/Département, réalisé par le PETR, est diffusé aux techniciens des communes et CC.**

Ce guide a pour but de leur faciliter **l'identification des aides** en présentant selon les grandes thématiques :

- les dispositifs d'aide des 2 partenaires financiers du CTO, Région et Département, et les contacts techniques sur ces aides ;
- une synthèse présentant le nouveau programme européen LEADER 2023-2027.

Le guide est également consultable sur le site internet du PETR :

<https://www.petr-ggg.fr/contrats-du-petr/contrat-territorial-occitanie/cto-2022-2028>

La synthèse LEADER (mise à jour de septembre 2025) est également consultable sur le site internet <https://www.petr-ggg.fr/programme-leader/programme-leader-2023-2027>



6) Rencontres techniques des porteurs de projets dans le cadre de l'animation des contrats

L'équipe du PETR rencontre principalement les porteurs de projets sur le territoire pour échanger sur un ou plusieurs projets, en vue d'une recherche de subventions et d'une inscription dans la programmation annuelle de ses contrats.

Pour les projets liés au CTO et/ou CRTE, l'accompagnement consiste essentiellement à l'optimisation du plan de financement des aides publiques, principalement pour les communes, CC et autre porteur public.

Tous les projets ne nécessitent pas une rencontre physique, les échanges pour affiner le plan de financement peuvent se faire par contacts mails, téléphoniques courts (non comptabilisés dans le tableau).

Certains projets en fonction de leur maturité, complexité, phasage peuvent faire l'objet de réunions bilatérales avec plusieurs partenaires financiers sur place, ou bien d'un rendez-vous téléphonique/visio spécifique (cf. tableau).

Les référents des Communautés de communes sont soit présents à ces rencontres, soit informés suite aux prises de contacts.

Pour les dossiers LEADER, les échanges sont plus importants et étalés dans le temps du projet puisque l'accompagnement inclut l'éligibilité au programme, l'aide et la complétude des dossiers de subvention "aide" et "paiement" et l'évaluation du montant de la subvention européenne (niveau pré-instruction).

L'accompagnement des porteurs de projets vise des porteurs publics et privés (environ 1 tiers). Il nécessite un appui des animatrices LEADER dès l'émergence du projet, puis tout au long de la complétude du dossier de demande d'aide, de l'instruction par le service LEADER de la Région puis pour sa sélection et le vote de la subvention au Comité de programmation du GAL.

L'accompagnement se poursuit au stade du conventionnement, et au moment du dépôt du dossier de paiement jusqu'à son instruction et mise en paiement.

En 2025, les réunions et points téléphoniques/visio LEADER notables ont porté sur :

- des projets potentiels pour LEADER 2023-2027 (dépôt demande d'aide EUROPAC) ;
- et, sur l'assistance aux derniers dossiers de paiement pour le LEADER 2014-2022.

En 2025, 226 accompagnements ciblés sur le financement de projets publics et privés sur le PETR (réunions en présentiel, ou rendez-vous tel/visioconférence/mail prévus) ont été réalisés par l'équipe.

Territoire concerné par les projets	Nombre de réunions/points tél avec les porteurs de projet en 2025
CC GSTG	37
CC LTG	41
CC TDC	36
CC 2R	38
CC PDL	25
CC PSQ	11
Supra communautaire (associations au-delà CC, syndicats de déchets, CD/ADT/TGAC, fédé pêche, consulaires...)	38
TOTAL	226 . Dont 69 projets contrats CTO/CRTE . et 157 projets 2 programmes LEADER

L'animation détaillée des 4 contrats en 2025 figure dans les chapitres suivants.

Le PETR est également convié à participer à des réunions pour des démarches publiques portées par les acteurs institutionnels du territoire à l'échelle du PETR ou au-delà.

7) Communication vers les acteurs locaux

Le **site internet** du PETR <https://www.petr-gqg.fr/> est régulièrement mis à jour. 2667 consultations ont été comptées pour l'année 2025.

On y retrouve les délibérations, actualités des contractualisations, bilan des opérations aidées dans le 1^{er} programme LEADER 2014-2022 (brochure et fiches opérations), guides et plaquettes de communication.

Fin 2025, un projet d'article sur le programme LEADER a été transmis en vue d'une parution dans **une prochaine newsletter de la Maison de la Région** (début 2026).



II. Animation et mise en œuvre des programmes européens LEADER

1) Rappel sur le programme européen LEADER

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un **programme européen** de développement des territoires ruraux pour accompagner et **cofinancer des projets publics ou privés** répondant à la stratégie locale du territoire.

La **Région**, autorité de gestion de ce programme européen (issu d'un des piliers de la Politique Agricole Commune), sélectionne les structures porteuses d'un programme LEADER et leur alloue une enveloppe financière de fonds FEADER pour soutenir des projets locaux.



La **structure juridique porteuse** de la convention de mise en œuvre du programme avec la Région **est le PETR**. Le pilotage et la mise en œuvre locale du programme se fait par le **Groupe d'Action Locale** dit « **GAL Garonne Quercy Gascogne** » qui se compose :

- d'un **Comité de programmation** : instance **décisionnelle** du GAL pour la mise en œuvre de la stratégie et de l'enveloppe financière LEADER. Il réunit un collège **d'acteurs publics et un collège d'acteurs privés** du territoire. Il est chargé de la sélection des projets et **de leur programmation** sur la base des montants de subvention proposés par le service instructeur de la Région ;
- de l'**équipe technique d'animation** du programme LEADER **dédiée par le PETR** (2 animatrices + coordonnatrice PETR pour 1,5 ETP min.).

Les enveloppes d'aides des programmes LEADER du GAL Garonne Quercy Gascogne :

- ✓ LEADER 2014-2022 (clôturé) : **5,4 millions d'€ (5 467 970 €)**.
- ✓ LEADER 2023-2027 (programmation en cours.) : **2,6 millions d'€ (2 608 848 €)**.

Le programme européen LEADER : un développement local, mené par les acteurs locaux...

Le PETR Garonne Quercy Gascogne est la structure porteuse responsable du portage juridique, administratif et financier du GAL (Groupe d'Action Locale) LEADER
→ **PETR signataire de la convention LEADER avec la Région**

. **Président du PETR** Jean-Michel BAYLET
. **Instance décisionnelle : le Conseil syndical**
(28 élus titulaires/28 suppléants des 6 Com. Communes)



. **Equipe technique** : 5 agents
. **Périmètre** : 6 Communautés de communes, 139 communes
. **Budget propre**

Le GAL Garonne Quercy Gascogne anime la mise en œuvre et le suivi de la programmation de l'enveloppe LEADER allouée
→ **Pas d'entité juridique ni de budget propre**

Instance décisionnelle du GAL :
le Comité de programmation (20 titulaires/20 suppléants) avec 1 collège **public** (élus) + 1 collège **privé** (acteurs socio-économiques, citoyens).
Présidence : J-P BÉSIERS

Équipe technique du GAL :
3 agents du PETR dédiés au GAL pour a minima **1,5 ETP/an**

Enveloppe LEADER sur le périmètre PETR :

- . **1^{er} programme 2014-2022 : 5,47 Md'€**
→ **enveloppe déjà programmée par le 1^{er} Comité de programmation de 2017 à dec.2023**
- . **2^{ème} programme 2023-2027 : 2,6 Md'€**
→ **enveloppe à programmer d'ici fin 2027 par le nouveau Comité de programmation sur la base des instructions d'aide LEADER/FEADER de la Région**



2) Clôture du 1^{er} programme LEADER 2014-22

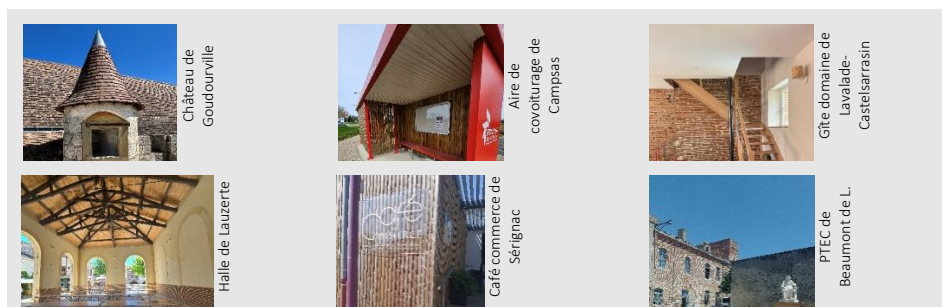
→ Finalisation de la phase de paiement des dossiers & bilan

La mission principale de l'équipe en 2025 a porté sur l'accompagnement des porteurs de projet sur les phases d'instruction et de contrôles de la Région des **39 derniers dossiers de paiement à solder** (la programmation de l'enveloppe a été close fin 2023, et les dépôts des demandes de paiement fin août 2024).

En effet, les instructions des dossiers de paiement ont nécessité un travail entre le service de la Région, les porteurs et le PETR/GAL pour vérifier ou apporter les compléments nécessaires.

Le PETR s'est ensuite chargé de l'organisation des dernières visites sur place des investissements, étape indispensable pouvant être requise avant la mise en paiement par la Région et la phase de contrôle/versement de l'ASP, Agence de Services de Paiement de l'Etat.

11 visites sur place des investissements ont été réalisées d'avril à juillet.



L'ensemble de ces dossiers ont été payés fin octobre par l'ASP. Cela a permis de consolider les éléments chiffrés du bilan, suite à l'édition de la brochure du bilan mis en ligne et diffusé fin 2024 ; les référents techniques des CC ont ainsi eu connaissance des montants et dates de paiements des opérations réalisées sur leur territoire ainsi que sur les opérations supra-CC les intéressant. Ils ont été informés de la question des possibles contrôles a posteriori pouvant encore intervenir jusqu'à 5 ans après le versement.

Les animatrices LEADER doubleront cette alerte par un mail à chacun des porteurs de projet potentiellement concernés pour les inviter à se rapprocher du GAL pour les accompagner au mieux en cas de contrôle.

Le bilan LEADER 2014-22

- 178 dossiers reçus et examinés par le GAL de 2017 à 2022 ;
- 102 dossiers de demande d'aide programmés pour un montant 5,47 M€ (100% enveloppe FEADER) à l'issue de 16 Comités de programmation (mai 2017 à déc. 2023) et de 28 réunions des commissions thématiques de pré-sélection ; pour des porteurs de dossiers en majorité publics (66 opés) et une proportion significative de porteurs privés (36 opés.) ;
- 95 dossiers payés représentant 4,99 M d'€ versés par l'Europe sur la base des dépenses réalisées (91,4% de l'enveloppe). 7 dossiers ne sont pas allés en phase paiement (dont 5 pour arrêt activité/projet ou liquidation judiciaire) ;
- des aides sur tous les axes de la stratégie, avec une prédominance sur l'économie touristique et le tissu économique de proximité.

Synthèse dossiers LEADER 2014-22	Programmés	dont désengagés (avant paiement)
Dossiers réalisés sur territoire des CC :		
CC GSTG	23	0
CC TDC	21	1
CC LTG	14	1
CC PSQ	11	2
CC2R	9	2
CC PDL	6	1
Dossiers non localisables (sur plusieurs CC ou tout le territoire)		
	18	0
TOTAL dossiers	102	7
Montant FEADER programmé : 100%	5,46 M d'€	
Montant FEADER payé au 30/10/25 : 91,4% (pour 95 dossiers déposés en paiement)	4,99 M d'€	



En complément de la brochure bilan mise en ligne sur le site internet fin 2024, des fiches descriptives des opérations soutenues peuvent être consultées. <https://www.petr-gqg.fr/programme-leader/programme-leader-2014-2022/les-operations-soutenues-et-le-montant-de-l'aide-eu-leader>



3) Démarrage opérationnel du programme LEADER 2023-2027

Pour rappel, la convention LEADER pour notre territoire a été signée avec la Région le 13 septembre 2024 : l'enveloppe de Garonne Quercy Gascogne est d'un peu plus **2,6 millions d'€ à engager d'ici fin 2027**.

Le dépôt des dossiers LEADER 2023-2027 est ainsi possible depuis cette date sur la plateforme dématérialisée EUROPAC, avec un **accompagnement étroit des porteurs** de projets par les animatrices du PETR/GAL.



L'équipe PETR dédiée à l'animation (1,6 ETP) a principalement été mobilisée d'une part, sur **l'installation des instances et des outils** de fonctionnement et, d'autre part sur **l'animation opérationnelle** pour repérer, accompagner et déposer des dossiers LEADER.

→ Installation du nouveau Comité de programmation du GAL LEADER et premiers travaux des commissions thématiques :

Le nouveau **Comité de programmation du GAL LEADER pour 2023-2027** a été installé le **4/09/2025** (sous la présidence du 1^{er} Vice-Président du PETR).



Les votes favorables ont permis :

- **d'acter la composition nominative du Comité** de programmation (20 binômes titulaires/suppléants répartis en 2 collèges égaux) - cf. listes ci-après ;
- **d'élire une présidence, et vice-présidence** du Comité de programmation (M BESIERES ET M. DELACHOUX du collège public) ;
- **d'adopter le règlement** intérieur du GAL ;
- **d'adopter les modalités de sélection** des opérations au programme LEADER dont les modèles de grilles d'examen et de notation proposés pour ce programme.

Cette réunion a aussi permis de présenter à l'ensemble des membres la spécificité du fonctionnement du programme et du Comité de programmation, l'équipe technique d'animation et son état d'avancement et d'identifier les premiers membres volontaires pour participer aux **4 commissions thématiques**.

Les commissions thématiques sont organisées pour un examen de dossiers en groupe plus réduit sur la base des grilles de sélection correspondante. Cette commission d'échanges donne un avis consultatif sur la sélection du dossier (avec proposition de la note), pour préparer leur présentation en Comité de programmation. Celui-ci valide la note finale et la sélection du dossier et vote le montant d'instruction d'aide LEADER définitif, instruit par la Région.

Après constitution des 4 commissions thématiques, **2 premières commissions ont été réunies pour examiner 8 dossiers (4 publics, 4 privés) :**

- 12/11/2025 : 4 dossiers pré-sélectionnés par la C1 : Cadre de vie, Culture, Loisirs, Cohésion sociale...
- 27/11/2025 : 4 dossiers pré-sélectionnés par la C3 : Renforcer la dynamique économique, agricole et touristique en valorisant les atouts du territoire.

Fin 2025, la **Région a transmis au GAL, 2 instructions définitives de dossiers**, et une 3^{ème} instruction est en attente.

Le Comité de programmation sera donc invité à se prononcer sur ces 3 dossiers début 2026 et avant les élections municipales du 15 Mars.

En effet, la composition du collège public et des commissions thématiques sera impactée, et il sera nécessaire d'attendre les nouvelles désignations d'élus pour acter la nouvelle composition du Comité.

COLLEGE PUBLIC (20 membres)		
10 binômes (titulaire et son suppléant)		
<i>Représentants de la Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne (6)</i>		
1	NEGRE Marie-Claude Sophie LAVEDRINE	Titulaire Suppléante
2	BOCHU Jean-Luc ESTANOVE Philippe	Titulaire Suppléant
3	TUYERES Stéphane CASTELLA Serge	Titulaire Suppléant
<i>Représentants de la Communauté de communes Terres des Confluences (6)</i>		
4	BESIERS Jean-Philippe (Président CP du GAL) VISSIERES-DELVOLVE Marie-Thérèse	Titulaire Suppléante
5	GAYET Stéphanie DELZERS Monique	Titulaire Suppléante
6	PREVEDELLO Xavier FOURNIE Philippe	Titulaire Suppléant
<i>Représentants de la Communauté de communes des Deux Rives (2)</i>		
7	DELACHOUX Jean-Paul (Vice-Président) MAERTEN Marie-Bernard	Titulaire Suppléante
<i>Représentants de la Communauté de communes Lomagne Tarn et Garonnaise (2)</i>		
8	LAGARDE Christian SALOMON Bernard	Titulaire Suppléant
<i>Représentants de la Communauté de communes Pays de Lafrançaise (2)</i>		
9	SILOT Jean-Luc PIERASCO Mathieu	Titulaire Suppléant
<i>Représentants de la Communauté de communes Pays de Serres en Quercy (2)</i>		
10	ZULIAN Fernand BARREAU Jean-Michel	Titulaire Suppléant

COLLEGE PUBLIC : 20 membres (10 élus titulaires et 10 élus suppléants) avec **10 binômes** désignés par les Communautés de communes.

COLLEGE PRIVE (20 membres)		
Organisation des 10 binômes (titulaire et son suppléant)		
& (thématiques stratégie LEADER)		
1	ARBEAU Géraud BOUFFIES Marie	Titulaire Suppléante (Activités économiques commerce/industrie, formation)
2	LAGOUARRE Marc DELZERS Roland	Titulaire Suppléant (Activités artisanales, formation)
3	GIBERT Jean-Baptiste CASTAGNE Barbara	Titulaire Suppléante (Activités agri-agro-viti, formation, circuits-courts)
4	ESTEVE Jeannette IDRISSI Saïd	Titulaire Suppléante (Economie Sociale et Solidaire, insertion sociale et professionnelle, services, cohésion sociale)
5	VALEYE Alain BISSAGNET Sabine	Titulaire Suppléante (Emploi, formation, services économiques, dynamique commerciale)
6	MONTIEL Claire Adélaïde DUMOUTIER John	Titulaire Suppléant (Culture, animation jeunesse, services)
7	FAURIE Jean-Claude ROZES Bénédicte	Titulaire Suppléante (Transition écologique, Mobilité alternative, environnement et loisirs nature, cohésion sociale)
8	DURAND Brigitte BARTHELEMY Jacques	Titulaire Suppléant (Tourisme & bien être, transition écologique, circuits-courts)
9	CARCENAC Joël DERAMAIX Richard	Titulaire Suppléant (Commerce local, œnotourisme, circuits courts)
10	PERESSON Hugues MAURIAL Audrey	Titulaire Suppléante (Transition écologique, services, cohésion sociale, circuits courts)

COLLEGE PRIVÉ : 20 membres (10 titulaires/10 suppléants) avec : **3 binômes** représentant les consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture) et **7 binômes** représentant une diversité d'acteurs associatifs, socio-économiques et citoyens.

→ Animation réalisée en 2025

1. Repérage et accompagnements de porteurs de projets publics ou privés :

En 2025, **151 rendez-vous** (réunion, point téléphonique/visio) ont été réalisés par l'équipe LEADER pour renseigner ou accompagner des porteurs de projet sur leur possible éligibilité LEADER, les possibles cofinancements et les étapes à suivre, et le montage du dossier.

A ce jour, un total de **29 dossiers** a été déposé sur **EUROPAC** en 2025 pour un montant prévisionnel de **1,3 M d'€ d'aide FEADER** (soit 51,5% enveloppe) : 17 dossiers avec un portage public (communes, CC, syndicats, CCAS, Département, PETR) et 12 portés par du privé (associations, consulaire, SCI, SARL).

N° fiche action	Libellé de la fiche action	Montant FEADER	Dossiers déposés
1	Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale	400 500,00 €	9
2	Garantir une accessibilité renforcée aux services	400 500,00 €	4
3	Renforcer la dynamique économique, agricole et touristique en valorisant les atouts du territoire	1 250 000,00 €	8
4	Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique	312 000,00 €	5
A	Animation de la stratégie LEADER	222 848,00 €	2
C	Coopération	23 000,00 €	1
TOTAL FEADER		2 608 848,00 €	29 1,3 M€ (51,5%)

Compte tenu de la priorité de la Région donnée à la clôture du programme 2014-2022 jusqu'en décembre 2025, le démarrage des instructions de dossiers déposés pour le nouveau programme 2023-2027 n'a débuté qu'au second semestre.

L'accompagnement des porteurs de projet par l'équipe technique du PETR doit se **faire très en amont pour faciliter le montage et les dépôts de dossiers LEADER dématérialisés sur EUROPAC**, en tenant compte des **nouvelles règles financières** mises en place (taux minimum d'intervention LEADER fixé à 15% de LEADER).

2. Actions de communication :

L'équipe a poursuivi les actions de communication pour informer sur le programme, ses règles et la publicité européenne :

- **Site internet avec page LEADER 2023-27** <https://www.petr-ggg.fr/programme-leader/programme-leader-2023-2027> régulièrement alimentée par informations et documents supports synthétiques : *grilles de sélection adoptées, réalisation et mise en ligne d'un guide synthétique pour le porteur de projet (contacts GAL, stratégie, règles et prérequis à respecter) pour la demande de subvention* ;



- 2 Réunions présentation du programme LEADER : 2 dans les Com. com. avec secrétaires de mairies/DGS (CC GSTG ET CC PDL) ;
- **8 Réunions partenaires** LEADER pour articulation des accompagnements : Tarn et Garonne collectivités, référents CMA et CCI, DRAC, CD, TGAC, chefs de projets Etat Villages d'Avenir, Adefpat ;
- Informations/actualités données aux élus lors des 2 conseils syndicaux et lors des 2 réunions avec les référents techniques des 6 Com. Com.

3. Avancement du projet de coopération inter-GAL(s) :

Le cadre de la Coopération permet de travailler avec d'autres « GALs » LEADER sur des problématiques communes, en mutualisant des moyens financiers et en mobilisant leurs enveloppes de coopération LEADER (avec un cofinancement spécifique pouvant aller jusqu'à 80%).

Suite à un premier projet de coopération LEADER « Secrets du Sud-Ouest, de vins en découvertes » (coopé. 2018-2022) sur le développement de l'œnotourisme autour des 6 appellations viticoles à cheval sur le 82 et départements voisins, les GAL(s) travaillent depuis 2024 à de nouvelles pistes de collaboration en lien avec **les transitions de la filière vitivinicole et la médiation auprès du grand public**.

En 2025, plusieurs réunions ont permis d'avancer la rédaction de l'accord de coopération « Nos vignobles en transition » et le contenu d'actions avec les 4 partenaires : le PETR/GAL Pays Midi-Quercy (82), le PETR/GAL Grand-Quercy (46), notre PETR/GAL et L'Agence de Développement Touristique Tarn-et-Garonne Tourisme, avec notamment :

- la consultation d'experts (réunions, demande de devis) ;
- des réunions avec l'ADT pour une action phare pour le nouveau « Vignobles & Découvertes » labellisé en déc 2025 « Vignobles des Coteaux à la Garonne » associant les 5 appellations (hors Fronton déjà renouvelé et labellisé) ;
- et l'organisation de 2 Comités de pilotage en 2025 (23/01 et 1/12/25) pour partager les pistes de coopération avec les représentants des vignerons, des chambres d'agriculture, des représentants élus* et techniciens des GAL(s) LEADER, ADT...

*M. BESIERIS ET M. DELACHOUX étant les 2 élus référents désignés pour notre territoire lors du Conseil syndical du PETR du 13/12/2024.



Pour cette nouvelle coopération LEADER, 3 actions distinctes sont envisagées impliquant différemment les 4 partenaires de l'accord et les appellations viticoles ; elles seront présentées pour validation au prochain Conseil syndical et Comité de programmation de 2026.

4. Réunions et suivis divers LEADER 2023-2027

A côté, des réunions d'animation auprès des porteurs de projets, l'équipe participe à diverses réunions liées à la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 ou à ses thématiques d'intervention.

A noter en particulier :

⇒ 25 réunions LEADER à destination de tous les GAL(s) d'Occitanie :

- 10 Webinaires techniques de la Région avec les GAL(s) dont 1 réunion spécifique DGS Région/Directions GAL(s) le 24/09 ;
- 1 Séminaire organisé par la Région pour les GAL(s) le 20/05 à Castelnaudary ;
- 13 réunions réseaux sur le programme et ses perspectives post 2028 (LEADER France, réseau inter-GAL(s) animateurs, ANPP, Centre EUROPE DIRECT Pyrénées) avec notamment la participation au congrès national LEADER France (6,7/10) ;
- Participation à un Comité de suivi régional du FEADER en Occitanie le 15/12.

⇒ 12 réunions pour l'accompagnement-formation d'acteurs locaux du territoire (Adefpat & DLA/France Active), en lien avec les thématiques ou des projets potentiels pour LEADER :

. 8 réunions pour les suivis avec l'Adefpat sur le PETR :



- 7 réunions pour les accompagnements-formations de porteurs de projets cf. tableau ci-après : 23/01 accompagnement ADT label V&D/œnotourisme; 17/02, 13/03 et 24/06 accompagnement diversification de la cave du Brulhois, 20/06 pour la filière solidaire réemploi équipements numériques initié, 23/06 pour la filière Miscanthus, 19/09 pour le Pôle Alimentaire Départemental et Solidaire.

- Participation au Comité d'Administration Adefpat du 3/07 tenu sur le périmètre PETR à Moissac :

M. DELBREIL, référent titulaire à l'Adefpat pour le PETR a assuré la présentation du PETR Garonne Quercy Gascogne et des enjeux du territoire aux participants.



. 4 réunions pour les suivis avec le DLA/France Active

(Dispositif Local d'Accompagnement pour acteurs associatifs et de l'Economie Sociale et Solidaire) :



- 3 Comités d'appui du DLA du 3/02, 11/07, et 10/10.
- Participation à la Journée Régionale des 20 ans de France Active MPA Occitanie le 25/09.

Accompagnements ADEFPAT concernant le territoire du PETR en 2025

Association pour le Développement par la Formation des Projets, Acteurs et Territoires



✓ Pour faciliter la création d'activités et l'attractivité des zones rurales
✓ Pour faire émerger des projets
✓ Pour apporter des solutions concrètes aux entreprises, collectivités et porteurs de projets

✓ Pour renforcer le tissu économique local
✓ Pour renforcer les coopérations
✓ Pour des services en phase avec les besoins des usagers

DOSSIERS AVEC ACCOMPAGNEMENT (FORMATION-DEVELOPPEMENT)	PERIMETRE INITIAL	STADE	THEMES & PORTAGE
CC GRAND SUD TARN ET GARONNE			
Olyslow : accompagnement au lancement opérationnel de l'activité de l'entreprise (plateforme de référencement des prestataires touristiques et activités touristiques éco-responsables)	Verdun-sur-Garonne et au-delà	Accompagnement en cours (plateforme opérationnelle)	Tourisme. Portage CC GSTG/potentiel LEADER
CC PAYS DE LAFRANCAISE			
PADÉS, Création Pôle Alimentaire Départemental et Solidaire : accompagnement d'un collectif (élus, techniciens, acteurs associatifs solidaires, agriculteurs...) à la création d'un outil collectif de transformation de produits agricoles à visée territoriale, sociale et solidaire	CC Pays de Lafrançaise et au-delà	Accompagnement en cours, mobilisant une 20 ^{aine} d'acteurs autour d'un projet commun	Alimentation/solidarité. Portage CC /potentiel LEADER
CC DEUX RIVES			
Grain d'Amour Crush & Baba Paloma : accompagnement à l'élaboration d'une stratégie de redressement et de diversification de la cave coopérative du Brulhois par le lancement d'une nouvelle gamme de produits (cocktails)	Cave coopérative viticole du Brulhois	Accompagnement en cours	Viticulture/cœnotourisme. Portage PETR Garonne Quercy Gascogne
PERIMETRE SUPRA CC			
Vignobles & Découvertes Tarn-et-Garonne : accompagnement de l'ADT à l'élaboration d'une candidature au label par le regroupement des territoires viticoles sous signe de qualité, renforcement de la destination V&D	5 territoires viticoles AOP IGP (Coteaux du Quercy, Saint Sardos, Lavilledieu, Brulhois, Coteaux et Terrasses de Montauban)	Accompagnement finalisé, dossier de candidature label déposé en juillet et label Vignobles et Découvertes validé en décembre	Tourisme/cœnotourisme. Portage ADT Tarn-et-Garonne Tourisme/une 1 ^{ère} action en 2026 du plan d'actions du label V&D sera cofinancée par LEADER 23-27
Filière réemploi numérique responsable et solidaire en Tarn-et-Garonne : accompagnement à l'émergence et à la structuration d'une filière solidaire de réemploi d'appareils numériques dans le 82	Département	Accompagnement en cours	Services/solidarité. Portage Département/potentiel LEADER

CONTACTS pris en 2025 en vue d'un éventuel accompagnement :

- Echelle supra-CC : Développement de la filière miscanthus dans le 82, SASU Relocalien
- CC Grand Sud Tarn et Garonne : Structuration activité médiation animale et cours d'équitation, Association le Cœur de Clairus à Labastide-Saint-Pierre
- CC Terres des Confluences : Reprise de l'épicerie-bar-multiservices de Caumont, couple de porteurs de projet (potentiel LEADER 2023-2027)

III. Animation du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique 2021-2026 (CRTE)

1) Contexte

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026 évoluant fin 2023 en **Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique**, a été signé le 17 décembre 2022 entre l'Etat, le PETR et le Département.

Le contrat s'appuie sur des **axes stratégiques de développement**, identifiés dans le projet de territoire du PETR et sur les priorités **d'action de l'Etat**. Il est animé et mis en œuvre par le PETR jusqu'en 2026.

Le CRTE a vocation à :

- accompagner les collectivités **dans leur projet de territoire sur la durée du mandat 2021-2026**, en faisant converger les priorités de l'Etat et le projet de territoire des acteurs locaux ;
- simplifier le paysage contractuel de l'Etat **avec un contrat intégrateur** ayant vocation à regrouper les différents dispositifs de contractualisation et d'intervention de l'Etat (DETR, DSIL, FNADT, Fonds Vert, ADEME, ANS, CAF, ...) auprès des porteurs de projets.

Le « Fonds Vert » proposé par l'Etat en 2023 pour accélérer les projets de transition écologique a été reconduit en 2025.

Les projets éligibles au Fonds Vert ont été inscrits dans la programmation du CRTE 2025.

L'équipe anime le contrat, en accompagnant au quotidien les collectivités dans la préparation de leurs dossiers : optimisation des subventions publiques, inscription dans la programmation annuelle, orientation vers partenaires techniques...

Rappel stratégie CRTE Garonne Quercy-Gascogne 2021-2026

Ambition n°1 : Conforter le développement économique et l'attractivité du territoire

Orientation n°1-1 : Renforcer la dynamique économique en maintenant et modernisant le tissu local et en attirant de nouvelles activités

Orientation n°1-2 : Être support au développement de l'ensemble de l'économie et favoriser les nouvelles formes de travail

Orientation n°1-3 : Soutenir l'activité touristique et culturelle et s'adapter aux nouvelles pratiques touristiques

Ambition n°2 : Consolider la cohésion et la solidarité territoriale

Orientation n°2-1 : Garantir une accessibilité renforcée aux services en tenant compte des évolutions socio-démographiques et de l'équilibre territorial

Orientation n°2-2 : Redynamiser les centralités et assurer un cadre de vie de qualité

Orientation n°2-3 : Maintenir la vitalité des activités socio-culturelles, vecteur de cohésion sociale en faveur de tous les publics

Orientation n°2-4 : Assurer la sécurisation des personnes et des infrastructures

Ambition n°3 : Engager durablement la transition écologique

Orientation n°3-1 : Lutter contre l'artificialisation des sols et encourager la réhabilitation des friches urbaines et d'activités

Orientation n°3-2 : Favoriser les mobilités actives, douces et alternatives à l'automobile

Orientation n°3-3 : Assurer la transition vers une agriculture durable et favoriser l'alimentation locale

Orientation n°3-4 : Accompagner la transition énergétique pour réduire les consommations et développer les Energies Renouvelables (EnR)

Orientation n°3-5 : Accroître la biodiversité, préserver la ressource en eau et renforcer la résilience au changement climatique

Orientation n°3-6 : Développer l'économie circulaire et assurer une valorisation durable des déchets

2) Réunions et programmations 2025 du CRTE

C'est le comité de pilotage du CRTE Garonne Quercy Gascogne, co-présidé par le représentant de l'Etat et le Président du PETR, qui **arrête la liste des projets CRTE pour chaque programmation annuelle**, sur la base des dossiers de subvention transmis à l'Etat (pour instruction), ainsi qu'au PETR (pour inscription à la programmation du CRTE).

L'Etat participe au cofinancement des actions locales dont celles retenues au CRTE, dans le cadre des dotations et crédits de droit commun ou spécifiques, (DETR, DSIL, FNADT, Fonds Vert ...) mais également des fonds venant des autres opérateurs de l'Etat (Agence Nationale du Sport, ADEME, ANCT...).

L'appel à projet pour solliciter la DETR/DSIL 2025, diffusé aux acteurs locaux a été ouvert le 31 /10/2024 et clôt le 31/01/2025.

Pour la 3^{ème} édition du **Fonds Vert**, les différentes mesures d'aides ont été ouvertes à partir du 13 mars 2025 avec des dépôts de dossiers au fil de l'eau jusqu'au 15 décembre 2025.

La programmation 2025 a été préparée par les services du PETR en étroite association avec les services de l'Etat, du Département (signataires du CRTE), ainsi que les partenaires financiers associés (Région, SDE, Agence de l'Eau...) lors des 2 comités techniques préparatoires aux Comités de pilotage : COTECH du 23/05 et du 20/11/2025.

Le **premier Comité de pilotage** s'est tenu le 4 juillet 2025 au PETR : il a acté la programmation à ce stade de 187 opérations.

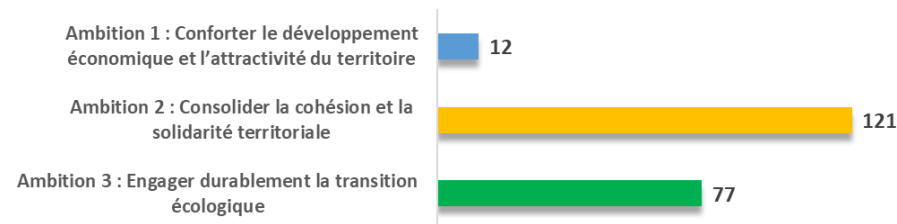
Le **second Comité de pilotage** permet de clôturer la programmation : nouvelles opérations, abandons, reports, attributions Fonds Vert et dotations Etat, signature de la convention financière CRTE (Etat, PETR, Département) ... Initialement prévu le 8/12, il a été décalé au **13/01/2026**.

Bilan programmation du CRTE 2025 (31/12/25) :

- **210 opérations retenues** principalement avec un portage **public** (et 15 avec un portage privé) ;
- **74,5 M€** d'investissement global cumulé et **47% de subventions publiques sollicitées** (24% montants attribués + 23% prévisionnel non encore instruit) ;
- **Etat** : sollicité à hauteur de **27% dont 7,5 M€ de subventions attribuées** (DETR/DSIL/Fonds Vert/DPV) **en 2025** (soit 10% de l'investissement global) ; le **Fonds Vert** est sollicité pour 20 opérations et 18 ont eu un soutien attribué pour **1,6 M€** (soit 21% du montant des subventions Etat attribuées) ;
- **Département** : 7,8 M€ sollicités et déjà **3,8 M€** attribués ;
- **Autres co-financeurs publics** : **Région** 4,3 M€ sollicités et **0,7 M€** déjà attribués – **Europe** 0,7 M€ sollicités et **0,3 M€** déjà attribués – **Communautés de communes**, 2,2 M€ sollicités et **1,3 M€** attribués – **Autres financeurs** (ADEME, ANCT, DRAC, Ag. de l'Eau...) 5,9 M€ sollicités dont **4,6 M€** attribués fin 2025 (dont 78% de crédits Etat).

L'Etat en cumulant ces diverses dotations de droit et celles de ses opérateurs a ainsi apporté en 2025 un total **d'aides de 11,1 M d'€** pour les projets locaux inscrits dans le CRTE de notre PETR (15,5 % du montant total d'investissement).

Répartition des 210 opérations par ambition du CRTE



COPIL de clôture, présidé par le 1^{er} Vice-Président du PETR, le Sous-Préfet, les Vice-Présidentes de la Région et du Département



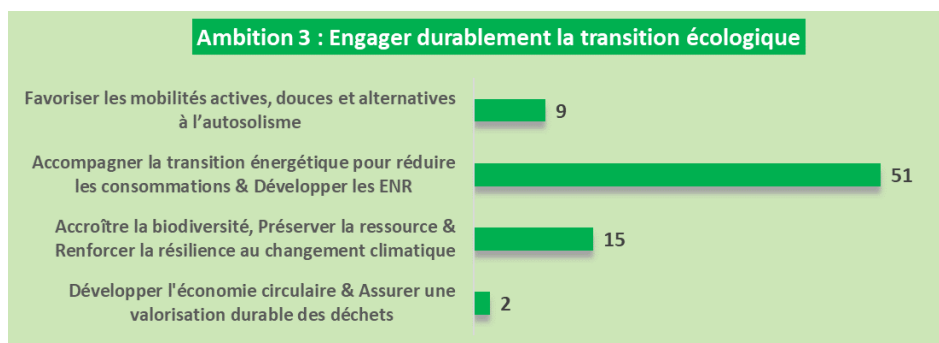
Signature de la convention financière 2025 du CRTE



A la suite du Comité de pilotage de clôture, chaque présidence des 6 communautés de communes reçoit du PETR, la confirmation d'inscription de ses opérations au CRTE et le tableau d'actualisation des subventions publiques acquises.

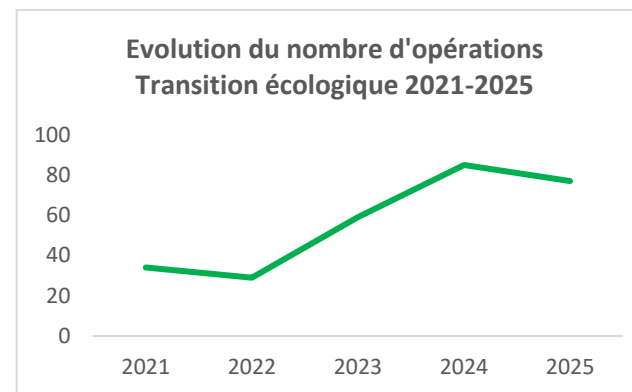
Les financements de l'Etat dans le cadre du CRTE, visent à **accélérer la transition écologique**, notamment via le Fonds Vert depuis 2023, et le concours d'autres opérateurs Etat partenaires de la transition écologique : ADEME, Agence de l'Eau, ANCT, ...

Ces projets engagés pour la transition écologique figurent dans l'ambition n°3 du CRTE : **77 opérations inscrites (37 % de la programmation) en 2025**. Qui concernent en particulier la réduction des consommations énergétiques (ex : bâtiments communaux, scolaires, éclairage) et les énergies renouvelables.



L'évolution de la trajectoire « transition écologique » est intégrée dans la convention financière annuelle des 3 signataires du CRTE 2021-2026.

Le nombre d'opérations a fortement augmenté jusqu'en 2024 avec la création du Fonds Vert en 2023 mais, en 2025, une légère décroissance s'amorce. L'évolution de la trajectoire « transition écologique » reste globalement positive démontrant la mobilisation du territoire sur ce sujet (le ralentissement de 2025 pouvant s'expliquer par la fin des mandats municipaux).



L'équipe du PETR a également participé aux démarches de l'Etat, et partenaires en lien avec le CRTE, dont :

- **Comité Local de Cohésion des Territoires** (14/03) et **Comité départemental de l'ingénierie** (17/11) ;
- 13 réunions de suivi des **dispositifs Etat de revitalisation des bourgs** (cf. ci-après) ;
- 1 Commission paritaire énergie du SDE (21/10) ;
- **2 réunions COP** (Conférences des Parties) **de la planification écologique** : *webinaire 13/03 de la COP Occitanie pour la feuille de route régionale sur la planification écologique. Réunion COP25 départementale du 9/10 à Castelsarrasin portant sur la territorialisation de la planification écologique, les effets du changement climatique dans le 82 et la mise en œuvre des COP sur le volet « adaptation au changement climatique ».*

Un monde à + 3°C, une France à + 4 °C

En l'absence de mesures additionnelles, les politiques et engagements actuels de l'ensemble des pays pointent vers un réchauffement mondial de :



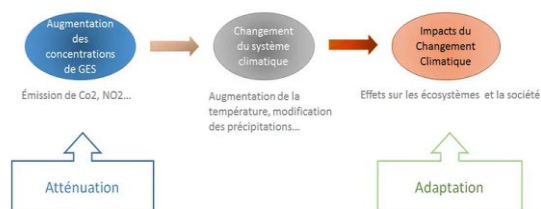
En France métropolitaine, le réchauffement sera encore plus marqué :



PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE
NATION
VERTE

Suite à cette réunion COP du 9 octobre organisé par la DDT à l'échelle des acteurs du périmètre de notre CRTE, le PETR, a réalisé à la demande de l'Etat, un **recensement d'opérations ciblées sur l'adaptation au changement climatique**.



Sur la base des programmations des contrats et du recensement effectué en septembre 2024 avec l'aide des 6 Com. Com, **le PETR a identifié 144 projets relevant de l'adaptation au changement climatique** (période 2024 à 2026). Une actualisation sera menée après les élections municipales de mars 2026.

En fin d'année, l'équipe du PETR s'est également engagée sur **la préparation de la dernière programmation 2026 du CRTE et l'accompagnement des plans de financement pour les porteurs** ; l'appel à projet DETR ayant été ouvert le 5/11 pour un dépôt des dossiers avant le 31 janvier 2026.

3) Suivi des dispositifs de revitalisation Etat : Petites Villes de Demain (PVD), Action Cœur de Ville (ACV) et Villages d'Avenir (VA)

Différentes communes du PETR se sont engagées dans ces dispositifs de revitalisation mis en place par l'Etat (cf. carte ci-après). Les opérations qui en découlent et qui sollicitent des subventions doivent être intégrées par le PETR dans la programmation annuelle du CRTE.

→ 10 communes Petites Villes de Demain (PVD)

Le dispositif **national Petites Villes de Demain** (2020-2026) a pour objectif de renforcer les moyens des communes **de moins de 20 000 habitants** exerçant des fonctions de centralités et de leurs intercommunalités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire. Le champ d'intervention de PVD est multithématique avec la Transition Ecologique comme axe de transversalité.

10 communes du PETR ont candidaté à ce dispositif en collaboration avec leur Communauté de communes. **Ces communes labellisées Petites Villes de Demain** sont également **Bourg-centre** (dispositif antérieur de la Région) **et des comités de pilotage communs** Etat/Région sont organisés pour aider les communes dans le déploiement de ces dispositifs complémentaires.

Le **PETR est partenaire technique** pour le suivi des actions de PVD et signe les contrats-cadre des communes et intercommunalités qui le solliciteraient pour les accompagner au travers des missions du PETR.

2025, correspond à une phase de mise en œuvre opérationnelle des plans d'actions PVD.

- **38 opérations PVD** inscrites sur la programmation 2025 du CRTE (*soit 18% des opérations*) ;
- **6 Réunions PVD** (CC Lomagne T&G, CC Pays de Serres en Quercy, CC Pays de Lafrançaise, CC Terres des Confluences/PVD Moissac) suivies par le PETR en 2025 et 1 réunion commune du Club des PVD (23/09).

→ 1 commune Action Cœur de Ville (ACV Castelsarrasin)

Le programme Action Cœur de Ville vise à améliorer les conditions de vie des habitants des **villes moyennes** et conforter le rôle moteur de développement du territoire de ces villes. **Castelsarrasin y est éligible**, et a été retenue début 2023.

- **5 opérations** de la convention ACV sont inscrites sur la programmation 2025 du CRTE ;
- 3 réunions COPIL/COTECH suivies par le PETR en 2025.

→ 29 communes Villages d'Avenir (VA)

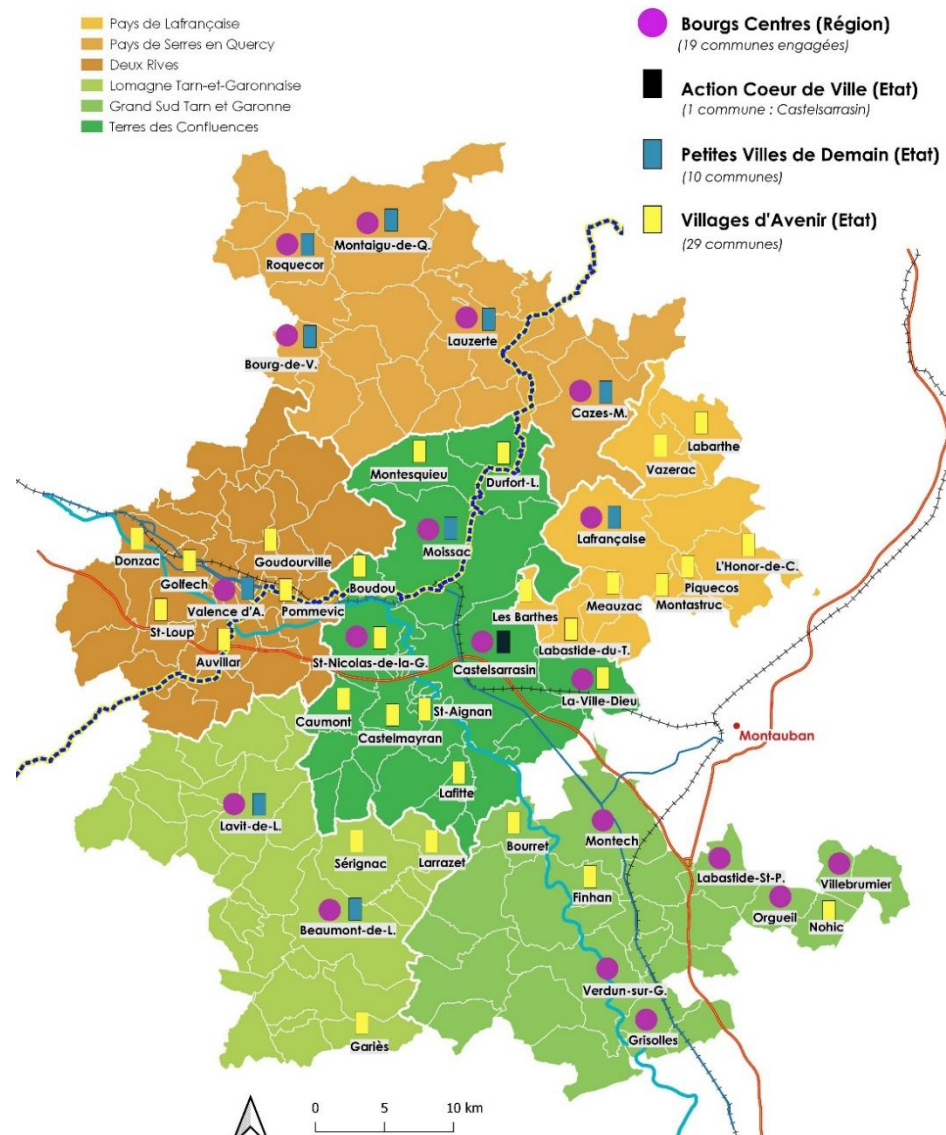
Issu du plan « France Ruralités » de 2023, le programme national « Villages d'Avenir » vise à épauler les communes rurales **de moins de 3 500 habitants**, pour réaliser leurs projets de développement grâce à l'accompagnement en ingénierie de l'Etat sur une durée de 12 à 18 mois.

40 communes ont été retenues dans le département fin 2023, dont **29 sur le périmètre du PETR**.

En 2025, ces communes ont été accompagnées par l'un **des 2 chefs de projet VDA** (recrutés par la Préfecture et le CEREMA) pour développer les projets prévus ou à venir.

- **21 opérations** relevant de l'accompagnement VDA ont été inscrites sur la programmation 2025 du CRTE (soit 10% des opérations inscrites). 12 correspondent à des travaux, et 9 à des études pré-opérationnelles soutenues par l'ANCT ;
- 3 réunions d'articulation entre les chefs de projet VDA et l'équipe du PETR sur l'accompagnement financier

Communes engagées dans les dispositifs de revitalisation



IV. Animation du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 (CTO)

1) Le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028

Le Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée CTO 2022-2028 est le **cadre d'intervention** de la Région pour le soutien des projets du territoire, qui fait suite à la 1^{ère} génération du CTO (2018-2021). Il constitue le cadre privilégié de la Région avec les territoires pour la mise en œuvre opérationnelle de son **PACTE VERT**, adopté en 2021.

Il établit la « feuille de route stratégique partagée » pour 2022-2028 et des objectifs partagés par l'ensemble des cosignataires, pour :

- Promouvoir un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique ;
- Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent ;
- Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires.

Les signataires du contrat CTO 2022-2028 avec la Région sont :

- . le PETR Garonne Quercy Gascogne
- . le Département
- . les 6 Communautés de communes du PETR (Pays de Serres en Quercy, Pays de Lafrançaise, Lomagne Tarn et Garonnaise, Deux Rives, Terres des Confluences et Grand Sud Tarn et Garonne).

Réunis dans le Comité de pilotage du CTO, ils s'accorderont annuellement sur un Programme Opérationnel recensant les projets sur le PETR et leur plan de financement.

L'ensemble des projets d'investissements sollicitant une **aide régionale ou une aide européenne doivent être inscrits dans cette programmation annuelle élaborée par le PETR**, animateur de cette politique contractuelle régionale. La programmation annuelle identifie en particulier, les projets liés à la mise en œuvre de dispositifs de soutien spécifiques du CTO :

- Les contrats « Bourg-Centre » (nouveaux contrats 2022-2028) ;
- Le contrat « Grand Site Occitanie : Moissac- Lauzerte-Auvillar » ;
- Les fonds européens (Région autorité de gestion) et en particulier le FEDER priorité 5 et le programme LEADER qui sont territorialisés.



2) Réunions et programmation 2025 du CTO

La stratégie du CTO Garonne Quercy Gascogne se décline en 5 objectifs stratégiques et 12 mesures opérationnelles. Elle assure la cohérence entre les orientations du Projet de Territoire 2021-2027 du PETR, celles de la Région et de son Pacte Vert et celles du Département.

Au quotidien, le PETR accompagne les porteurs qui la sollicite pour **l'optimisation des plans de financement** des opérations répondant à la stratégie CTO. Il inscrit les projets et leur plan de financement et **prépare la**

programmation annuelle avec les partenaires financiers du CTO en vue de la validation en Comité de pilotage (2 *comités techniques* et 2 *Comités de pilotage/an*).

Rappel stratégie du contrat du CTO 2022-2028 Garonne Quercy Gascogne

Objectif Stratégique 1 : Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale	Mesure 1-1 : Privilégier un aménagement favorable à la redynamisation des centralités et à la valorisation du cadre de vie
	Mesure 1-2 : Maintenir la vitalité des activités culturelles, associatives et de loisirs
Objectif Stratégique 2 : Garantir une accessibilité renforcée aux services	Mesure 2-1 : Contribuer à la structuration d'une offre de services et d'équipement accessible pour tous
	Mesure 2-2 : Maintenir les capacités de prise en charge sanitaires et médico-sociales du territoire
Objectif Stratégique 3 : Renforcer la dynamique économique et touristique en profitant des atouts du territoire	Mesure 3-1 : Favoriser le maintien et le développement des activités industrielles, artisanales et commerciales
	Mesure 3-2 : Dynamiser le secteur touristique afin de le faire reconnaître en tant que destination de séjours et valoriser les richesses locales
Objectif Stratégique 4 : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique	Mesure 4-1 : Accroître la biodiversité, préserver la ressource en eau et renforcer la résilience au changement climatique
	Mesure 4-2 : Accompagner les actions de réduction de la consommation d'énergie et de développement des énergies renouvelables (EnR)
	Mesure 4-3 : Encourager la réduction des émissions de GES liés aux déplacements, notamment en favorisant les mobilités actives, douces et alternatives à l'autosolisme
	Mesure 4-4 : Soutenir une meilleure valorisation des déchets
Objectif Stratégique 5 : Animation et ingénierie territoriale	Mesure 4-5 : Maintenir les activités et valoriser les productions agricoles de qualité et porteuses de plus-value
	Mesure 5-1 : Développer une ingénierie territoriale efficiente et favorisant l'innovation et l'expérimentation

Le comité de pilotage CTO se réunit en commun avec celui du CRTE, 2 fois dans l'année.

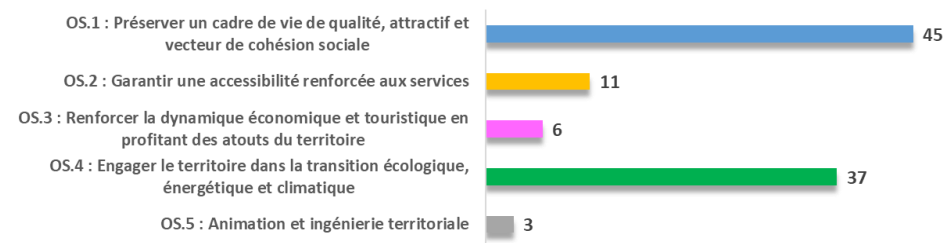
Le premier Comité de pilotage CTO s'est tenu le 4 juillet 2025 pour acter la programmation à ce stade de 91 opérations.

Le Comité de pilotage de clôture de la programmation 2025 intégrant les derniers ajustements (abandons, reports, nouvelles opérations) s'est tenu le 13/01/2026.

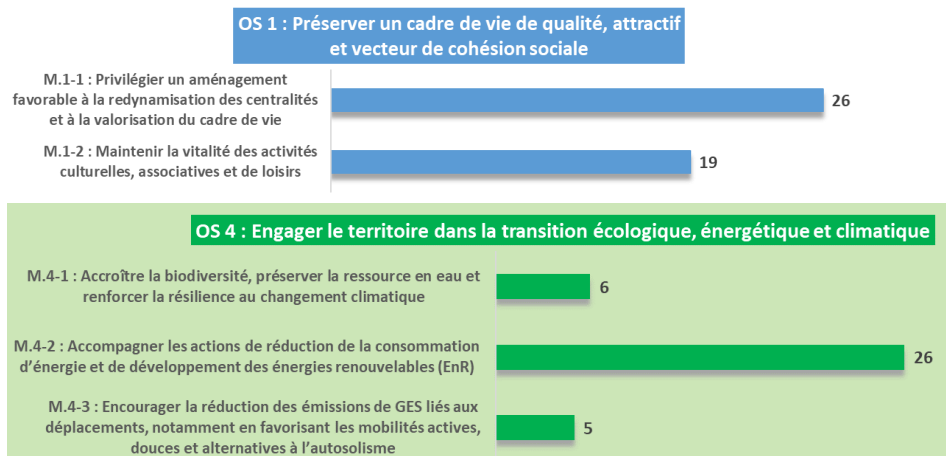
Bilan du Programme Opérationnel du CTO 2025 (en date du 31/12/25) :

- **102 opérations inscrites pour 38,9 M€** d'investissement et **16,6 M€** d'aides publiques sollicitées (acquises ou en cours d'instruction soit 42,7%) ;
- **4,2 M€** d'aides sollicitées auprès de la **Région** et **0,3 M€** déjà attribuées ;
- **3,3 M€** d'aides sollicitées au **Département** et **1,1 M€** déjà attribués ;
- **3,8 M€** d'aides **Etat** sollicitées et **2,1 M€** attribués ;
- 1,4 M d'€ d'aides sollicitées auprès de **l'Europe** (20 opérations dont 15 LEADER) et **0,6 M€** déjà attribués (après instruction des dossiers par la Région) ;
- 1,1 M d'€ d'aides sollicitées auprès des **Communautés de communes** et **0,3 M€** attribués ;
- et 1,9 M d'€ d'autres aides sollicitées auprès **d'autres cofinanceurs** publics (DRAC, ADEME, ANS, Communes, ARS, ANCT, Banque des Territoires, Agence de l'Eau, SDE) et **1,4 M€** attribués.

Répartition des 102 opérations par objectifs stratégiques du CTO



Détail sur les 2 objectifs stratégiques cumulant le plus d'opérations (OS1, OS4)

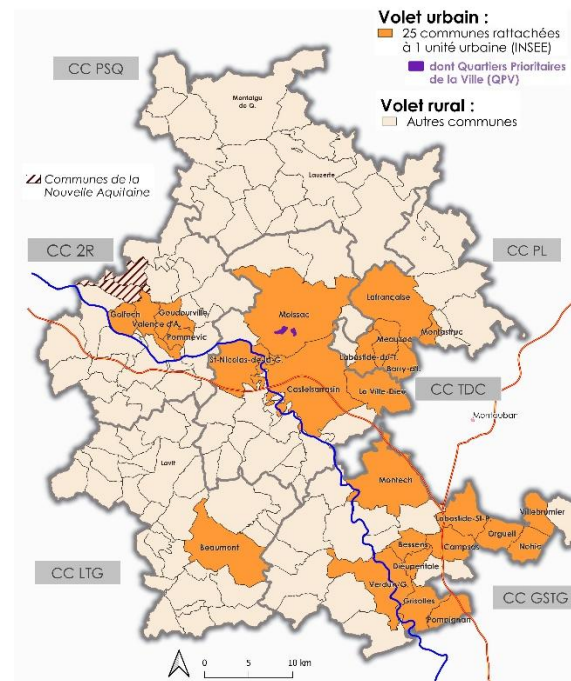


3) FEDER priorité 5 : programmation 2025 et bilan FEDER des autres priorités pour le territoire

→ FEDER priorité 5

La Région est autorité de gestion des fonds européens et le CTO constitue la démarche de référence (= ATI Approche Territoriale Intégrée) pour la mise en œuvre de la Priorité 5 du programme FEDER 2021-2027. Cette priorité a pour objectif de « **promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources** ». Elle soutiendra des **projets structurants**, sur **des investissements ciblés et importants** (montants entre 150 000€ et 500 000€ selon la nature des opérations) sur les **5 axes suivants** :

- 1. Améliorer le cadre de vie des habitants
- 2. Lutter contre la désertification médicale
- 3. Développer l'hébergement d'urgence à destination des populations fragiles et marginalisées
- 4. Développer les équipements culturels, touristiques et de loisirs pour tous
- 5. Moderniser et créer des centres de formation dédiés aux apprentis, aux formations paramédicales et/ou travail social et d'éducation supérieure



FEDER P5 : « promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources »

20% des crédits du Programme Régional Occitanie FEDER FSE +2021-2027 ont été fléchés par la Région sur cette Priorité 5.

2 enveloppes régionales d'aide sont mobilisables avec :

. un **volet URBAIN** pour les projets situés sur les 25 communes rattachées aux unités urbaines INSEE d'au moins 2 000 hab et concernant pour partie les **Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)** Moissac pour le PÉTR).

. et un **volet RURAL** sur les autres communes du PÉTR.

Après sélection de la candidature du PÉTR à l'ATI FEDER, **la convention ATI FEDER a été signée entre la Région (autorité de gestion) et le PÉTR (chef de file de l'ATI)** le 9/02/2023 et le règlement intérieur du COPIL ATI signé le 2/11/2024.



Les principaux rôles des signataires de l'ATI FEDER Priorité 5 :

- la **Région** vérifie l'éligibilité des projets locaux, instruit et valide les montants d'aide du FEDER priorité 5 ;
- le **PÉTR** identifie les dossiers de projets potentiels et émet un **avis de pré-sélection des dossiers éligibles** déposés à la Région, via la gouvernance commune CTO/ATI FEDER.

Pour rappel, 3 projets locaux matures (2 sur volet urbain et 1 volet rural) ont été remontés à la Région fin 2022 (1^{ère} levée) et 3 autres fin 2025 (volet rural) en vue des dernières priorisations qui seront réalisées en 2026 en fonction des crédits restants.

A ce jour, la Région s'est prononcée sur l'éligibilité et la priorisation de deux dossiers sur le PETR (en recherchant un équilibre territorial dans la ventilation de ces crédits FEDER au niveau régional).

Les 2 dossiers ATI FEDER du PETR validés fin 2025 :

1 - Réhabilitation et mise aux normes de la piste d'athlétisme à Moissac (portage public Commune) - axe 1, enveloppe Volet Urbain + QPV : avis favorable du COPIL du 6/12/24 programmé le 13/12/14 par le COPIL régional pour un montant FEDER de **267 662,65€** sur un montant d'investissement de 1,12 M€ ;

2 - Aménagement du pôle "métiers du social" du CFA/MFR de Moissac (portage privé MFR) - axe 5, Volet urbain : avis favorable du COPIL du 13/01/26, dossier en cours d'instruction pour **250 K€ de FEDER sollicités** sur un montant d'investissement de 420 000 €.



L'avis favorable de pré-sélection du Comité de pilotage CTO/FEDER autorise la Région à poursuivre l'instruction de la demande déposée avec le porteur de projet, en vue de programmer le montant définitif. *Ce type d'avis n'est sollicité que pour la priorité 5 FEDER territorialisée, les autres priorités étant gérés directement par le Comité Régional FEDER-FSE.*

Le PETR a participé le 15/10 (Montpellier) au **1^{er} séminaire FEDER priorité 5** organisé par la Région pour les différents Chefs de file. L'état d'avancement et de consommation des enveloppes et les perspectives 2026 y ont été abordées.

→ Bilan des aides programmées pour l'ensemble des priorités FEDER



A ce jour, c'est un total d'env. **1,6 M€ de FEDER 21-27 programmé, pour les 8 dossiers concernant le PETR** dont l'instruction a été finalisée par la Région (priorités 1, 2 et 5).

PRIORITE 1 : Soutenir la relance économique et encourager la transformation vers une économie intelligente et innovante

- CELLULOPACK / CELLINNOV : construction d'une seconde usine de production à Campsas (CC GSTG) : **566,9 K€** de FEDER ;
- SAS Richemont Consulting : Création d'un nouvel hôtel 4 * « L'Orée du Bois » à Montagudet (CCPSQ) : **200 K€** de FEDER.

PRIORITE 2 –Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée

- METH'TAPOLE : Construction d'une unité de méthanisation agricole avec valorisation par injection de biométhane à Sérignac (CC LTG) : **200 K€** de FEDER ;
- Association Sauvegarde de l'Enfance Haute-Occitanie : Installation géothermique du Centre Educatif Fermé à Saint Paul d'Espis (CC2R) : **79,5 K€** de FEDER ;
- Promologis : Rénovation énergétique de 36 logements sociaux locatifs à Montech (CCGSTG) : **216 K€** de FEDER ;
- Commune de Labastide Saint Pierre : Mise en place d'une installation géothermique dans le nouveau groupe scolaire (CC GSTG) : **55 K€** de FEDER ;
- Syndicat Départemental de l'Energie 82 : animation Mission Chaleur Renouvelable dans le département du Tarn-et-Garonne pour la période 2025-2026 : **83 K€** (le PETR couvrant 70% des communes).

PRIORITE 5 - Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources (Dossiers soumis à avis du COPIL CTO/ATI FEDER du PETR)

- Commune de Moissac : Réhabilitation et mise aux normes de la piste d'athlétisme du stade Jo Carabignac (QPV) : **268 K€** de FEDER ;
- CFA/MFR de Moissac : dossier avec avis favorable de pré-sélection, en cours d'instruction.

NB : pas de dossiers à ce jour sur notre périmètre pour la PRIORITE 3 –Agir face à l'urgence climatique en développant les mobilités douces et la PRIORITE 4 (FEDER-FSE+) –Former et accompagner pour favoriser le parcours vers l'emploi et la création d'activité.

4) Suivi des Bourgs-Centres pour 2022-2028

Le contrat Bourg-Centre favorisant le développement et l'attractivité locale est signé par la commune, la Communauté de communes, la Région, le PETR et les partenaires associés. La politique Bourg-Centre permet en particulier des **bonifications de 5 à 10% selon les aides** et d'accéder au dispositif d'aide pour les équipements publics structurants et au « pass Economie de proximité ».

Fin 2024, **les 19 communes** ont finalisé et engagé les signatures de leur contrat Bourg-Centre/avenant prolongeant le contrat initial jusqu'à 2028. L'ensemble des contrats a été approuvé en Commission Permanente de la Région. Les **dernières signatures d'avenants** sont intervenues en 2025 :

- le 11/03 pour le contrat de Grand Sud Tarn et Garonne et communes concernées (Grisolles, Orgueil, Villebrumier et Verdun) ;
- le 27/05 pour la CC PSQ (Bourg-de-Visa, Cazes-Mondenard, Lauzerte, Montaigu-de-Quercy et Roquecor).



Les Comités de pilotage des communes à la fois « Bourg-Centre » et « Petites Villes de Demain » à présent **mutualisés** (et pour Castelsarrasin commun avec ACV), facilitent le suivi et la cohérence des plans d'actions (cf. carte p 19).

Les opérations mises en œuvre par les collectivités au titre du contrat Bourg-Centre **sont intégrées à la programmation annuelle du CTO**. En 2025 :

- **21 opérations des contrats Bourgs-centres ont été inscrites sur la programmation 2025 du CRTE** (soit 21 % des opérations) ;
- *6 Réunions des comités (CC Lomagne T&G pour BC Beaumont et Lavit, CC Pays de Lafrançaise pour BC Lafrançaise, CC Terres des Confluences/BC Moissac & BC Castelsarrasin) suivies par le PETR.*

5) Autres suivis liés au CTO

La Région assure l'animation d'un **réseau technique** des agents des collectivités porteuses ou signataires de ses contrats territoriaux (responsables PETR, Pays, PNR, Association, Communautés d'Agglomération, Communauté Urbaine et les Métropoles).

En 2025, dans le cadre de ce réseau d'animation, **le PETR a participé aux réunions d'informations** relatives aux actualités régionales :

- *Webinaire du 11 avril concernant l'Appel à Projet « Tourisme durable »*
- *Webinaire du 6 Juin concernant le lancement de l'Appel à Projet « VIURE - Habitat partagé et participatif » et l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Frugalité et Innovation »*
- *Réunion de l'AREC (Agence Régionale Energie Climat Occitanie) le 19/09 à Toulouse pour ses actions d'accompagnement des acteurs locaux dans la transition énergétique et climatique*
- *Webinaire du 16 octobre concernant l'Appel à Projet « VIURE »*
- *Webinaire du 28/11 concernant le GIP Occitalim (Centrale d'achat régionale alimentaire de produits locaux bio et de qualité).*

Enfin, dans le cadre de l'évaluation régionale de l'ingénierie territoriale, les services de la Région (référénte territoriale et directeur de la Maison de la Région) et ceux du PETR se sont rencontrés **le 12 septembre** : le bilan et les pistes d'amélioration pour notre territoire ont été discutées.

La Région rendra compte de la synthèse des réunions de tous les territoires au printemps 2026.

La Région a également convié les membres de son **Assemblée des territoires 2023-2028** à une réunion plénière le 23/09 à Montpellier sur les enjeux de l'Intelligence Artificielle.

Pour rappel, l'Assemblée des territoires est une instance régionale de concertation avec les territoires. Elle est composée d'autant de citoyens que d'élus et dans le respect de la parité homme/femme. Les 4 délégué-e-s représentant le PETR (identifiés en 2023) sont pour les délégué-e-s « élu-e-s », Mme NEGRE et M FENIÉ et pour les délégué-e-s « citoyens », Mme DURAND de Lafrançaise et M. PERESSON de Castelsarrasin (membres du GAL LEADER).

V. Animation du Contrat interdépartemental Territoire d'industrie 32/82

1) Un 1^{er} contrat animé de 2019 à 2022

Le PETR est engagé depuis 2019 aux côtés du PETR Pays Portes de Gascogne (chef de file de la coopération) dans le dispositif national « Territoires d'Industrie » de reconquête industrielle et de développement des territoires lancé par l'Etat.

Le périmètre interdépartemental concerne 11 Communautés de communes et plus de 200 000 habitants.

Ce périmètre interdépartemental 32/82 se caractérise par la surreprésentation du secteur industriel dans le tissu local :

- . la part des emplois dans l'industrie atteint 12,9 % contre 10% pour la Région (données ANCT 2019) ;
- . la part de l'emploi salarié dans l'industrie, 7,9 %, est également supérieure à la moyenne en Occitanie (7%).

Pour la 1^{ère} période 2018-2022, ce dispositif visait à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et établissements publics au service de projets à visée industrielle locaux. Il s'inscrit dans le cadre d'un partenariat privilégié avec la Région, en charge du pilotage de cette nouvelle politique en lien étroit avec l'Etat.

Le contrat cadre du territoire interdépartemental 32/82, élaboré courant 2019 avec l'instance dédiée du Comité de pilotage Local (32-82) a été validé par la Région Occitanie le 7 février 2020. La coopération territoriale retenue à l'origine sur les 2 filières phares de l'aéronautique et de l'agro-alimentaire a été élargie sur 7 axes stratégiques (cf. schéma ci-contre) dans 1^{ère} phase de développement national du dispositif de 2018 à 2022.

D'avril 2020 à novembre 2023, une chargée de mission pour le Territoire d'industrie 32/82 (recrutée par le PETR du Gers chef de file) a animé sa mise en œuvre sur les 2 PETR. Appui de proximité pour les porteurs de projet et les développeurs économiques des 11 Communautés de communes, elle a permis d'identifier de nouveaux projets mûres ou axes d'évolution du contrat, d'accompagner le dépôt de dossiers de subvention en lien avec l'évolution des dispositifs d'aide (plan de Relance, France 20230, Fonds vert, AMI Rebond industriel...).

Cette première phase Territoires d'industrie 2019-2022 a permis d'élaborer la stratégie de soutien à des projets sur des axes communs (cf. schéma) puis d'accompagner 62 projets sur l'interdépartementale Gers/Tarn et Garonne : dont 32 projets concernent le 82 et 2 projets interdépartementaux.

Le plan de relance « Covid » a permis de prioriser des fonds spéciaux de l'Etat sur du soutien à l'économie, en plus des principales aides au tissu économique local issues de la Région.



2) 2023, une suite avec l'accompagnement AMI « Rebond industriel »



Suite au lancement national du dispositif national de l'Etat « **Rebond industriel** » (France 2030) pour accompagner des territoires confrontés à des transitions industrielles, le Territoire d'industrie Gers/Tarn et Garonne a candidaté en sept. 2022 et été **lauréat**. Le territoire a pu ainsi bénéficier :

- d'un accompagnement en ingénierie de 150 jours par le cabinet Ernst & Young (E&Y) pour accélérer la concrétisation de projets et favoriser le rebond industriel ;
- Et d'une **enveloppe spécifique Etat Rebond industriel de 1,5 M€** attribuée pour le territoire d'industrie 32/82.

La mission a été conduite dans le cadre de la gouvernance locale déjà en place pour Territoire d'industrie : **4 Comités de pilotage** ont été réunis avec entre le 23 janvier 2023 (Préfecture d'Auch) et la clôture le 18/04/2023 (Préfecture de Montauban).

Voici la synthèse du bilan de l'accompagnement « rebond industriel » :

→ Objectif 1/ Identification et accélération de projets industriels d'investissement

52 entretiens réalisés avec les entreprises ont permis d'identifier **120 projets** (seuil retenu de plus de 400 000€) soit plus de 87 M€ d'investissements représentant 345 créations d'emplois potentielles.

Des projets portés essentiellement par des TPE et PME avec des investissements prépondérants sur **l'agroalimentaire** (29%), **l'aéronautique/automobile/machinisme agricole** (18%) et la filière **mécanique/électronique/robotique** (16%). Plus de 84% des projets sont mûres (plan d'investissement, équipe et calendrier définis).

Chaque entreprise s'est vue indiquer les dispositifs d'aide pertinents (subventions, prêts ou autres solutions d'accompagnement...), la marche à suivre pour déposer un dossier, ainsi que les interlocuteurs à contacter. Des revues de projets ont également permis de présenter aux opérateurs/financeurs ces projets recensés.

Les projets les plus innovants et structurants ont été fléchés sur l'enveloppe de subvention territoriale dédiée Rebond industriel et les aides France 2030 : 8 entreprises (4 sur le 82 et 4 sur le 32), qui représentent 33% des créations d'emploi potentielles.

→ Objectif 2/ Donner une feuille de route sur des sujets de développement industriel du territoire d'industrie 32/82

Cette démarche a permis de maintenir la dynamique et de servir de socle stratégique pour la candidature à la phase 2 des Territoires d'Industrie 2023-2027.

La feuille de route proposée à l'issue de la mission Rebond Industriel concerne 4 thématiques clés :

- Renforcer les liens entreprises/formations/ jeunes actifs ;
- Initiatives collectives de transition énergétique et mutualisation de services ;
- Diversification et innovation des industriels de l'aéronautique ;
- Développement agroalimentaire et cosmétique.

3) Lancement de la phase II Territoire d'industrie 2023 à 2027

Les modalités de la prolongation du dispositif (phase 2 2023-2027) ont été précisées par l'ANCT en juin 2023 :

- Une enveloppe nationale de 100 M€ est prévue ainsi que le soutien renforcé à **l'animation des chefs de projet des Territoires d'industrie** ;

- Démarche animée par le/les binôme(s) élu-industriel appuyé par un **chef de projet dédié** ;
- **Co-pilotage État-Région** pour coordonner la démarche ;
- Dépôt des candidatures pour le 22 septembre 2023 avec sélection nationale le 10 novembre ;
- Stratégie industrielle en lien avec les **4 priorités nationales** fixées (cf. schéma ci-contre).

Le bilan d'expérience de la phase 1 et les travaux de la démarche Rebond industriel ont alimenté la candidature de l'interdépartementale 32/82 à la phase 2 du dispositif jusqu'en 2027. **Le plan d'action** proposé au stade de la candidature de 2023 poursuit :

- > **la mobilisation et l'accompagnement des entreprises** contactées via Rebond industriel en association avec les développeurs économiques ;
- > **l'engagement de la feuille de route Rebond industriel** autour des axes suivants :
 - *Renforcer les liens entreprises/formations/jeunes actifs avec par exemple, le lancement d'un challenge industrie PME/PMI pour l'innovation ;*
 - *Anticiper et accompagner les industriels aux grandes évolutions sectorielles avec notamment un accompagnement ciblé vers l'aéronautique et les enjeux de transition écologique et numérique ;*
 - *Renforcer la structuration des filières agroalimentaire et cosmétique en local.*

La candidature de l'interdépartementale 32/82, renouvelée sur le même périmètre des 2 PETR, **a été sélectionnée le 9 /11/2023** (183 Territoires d'industrie au national).

Les 2 binômes élus-industriels désignés sont :

- *côté 32, le Président du PETR + un référent industriel de la filière agro-alimentaire/cosmétique ;*
- *côté 82, le Président du PETR + un référent industriel de la filière aéronautique.*

La coordination à l'échelle du périmètre 32/82 revient **au chef de projet Territoire d'industrie dédié** (nouveau recrutement lancé en 2024).





Pour cette 2^{ème} phase de déploiement du dispositif, le/la chef de projet Territoire d'industrie 32/82 aura pour mission **d'animer et coordonner l'avancement du plan d'action** et d'organiser les Comités de pilotage.

La phase 2 est en effet moins centrée sur des aides financières, mais **sur la coordination d'actions de fond pour le tissu industriel** sur les **4 priorités nationales** fixés par l'Etat aux territoires d'industrie (ci-contre).

Le Comité de pilotage de lancement a été organisé le 25 septembre 2024 à Fleurance

⇒ Le Comité de pilotage de lancement de la phase 2 a été organisé le 25 septembre 2024 à Fleurance, en présence des 2 Présidents de PETR et des 2 Préfets du 32 et 82.

La consommation de l'enveloppe « AMI Rebond industriel » de 2023 (1,5 M d'€ de crédits Etat ANCT) par l'identification de projets mûres éligibles était un des points importants à l'ordre du jour après l'obtention d'un délai en 2024 (cf. bilan au dernier point).

Côté 82, ce Comité de pilotage a été aussi l'occasion d'acter :

- le soutien à la candidature pour la création de 2 nouveaux EPR à la centrale nucléaire de Golfech ;
- et un rapprochement durable du Territoire d'industrie 32/82 avec celui de l'Agenais qui y est favorable.

⇒ La nouvelle chef de projet Territoire d'industrie 32/82 recrutée par le PETR du Gers en 2024 a pris ses fonctions à Gimont début mars 2025.

Elle a rencontré les 11 développeurs économiques des Communautés de communes et les partenaires institutionnels afin de réactualiser le plan d'action.

Cependant, elle a quitté son poste fin juin 2025.

En vue d'un nouveau recrutement par le PETR 32 (janvier 2026) et afin de cibler les missions pouvant être déployées d'ici fin 2027, les équipes « économiques » des 11 Communautés de communes ont été questionnées en décembre 2025 : la demande étant d'indiquer quelques actions prioritaires sur la base du plan d'action actualisé de juin.

→ Bilan des projets sur l'enveloppe ANCT Rebond industriel/France 2030

Avec l'appui des 2 préfectures et partenaires locaux économiques (CCI, AD'OCC...) des projets complémentaires d'entreprises ont été identifiés jusqu'à avril 2025 afin de consommer l'enveloppe Rebond industriel (délai accordé).

Les instructions ont été réalisées par BPI France, avec les montants accordés ci-dessous concernant le territoire du PETR Garonne Quercy Gascogne.

Enveloppe ANCT Rebond Industriel (32/82)	1 500 000,00	
Metal Ball (Grisolles) - aide 2023 -	287 500,00	CCGSTG
Trimet (Castelsarrasin) - aide 2023 -	85 500,00	CCTDC
Quercy Réfrigération (Moissac) - aide 2025 -	125 000,00	CCTDC
Absoger (Les Barthes) - aide 2025 -	75 600,00	CCPL
SAS Alliance Gozoki (Valence d'Agen) - aide 2025 -	364 000,00	CC2R
Attributions aides sur le PETR 82 (2023 à 2025)	937 600,00	

*Critères ANCT/(instruction BPI France) : investissements matures, dimension innovation fondamentale (pas de projet de remplacement ou extension...), investissements pour nouveaux produits, procédés, diversification avec **diminution empreinte écologique**, projets stratégiques pour avoir un effet rebond industriel (**recréé de l'emploi**, impacts sur approvisionnement local, développement compétences, commune en difficulté...)*

La soirée « France 2030 » du 4 décembre 2025 organisée par le Préfet de Tarn-et-Garonne a permis de valoriser les entreprises lauréates en Tarn-et-Garonne, et en particulier des investissements sur notre périmètre accompagnés par Territoire d'industrie depuis 2020



Trophées pour Liebherr, Absoger, Metal Ball, Cellulopack, Gozoki et Trimet.



Le PETR est constitué des 6 Communautés de Communes (139 communes) de l'Ouest du Tarn et Garonne. Il offre un appui d'ingénierie territoriale de proximité sur ces collectivités pour l'accompagnement des projets locaux, notamment en matière de subventions publiques.

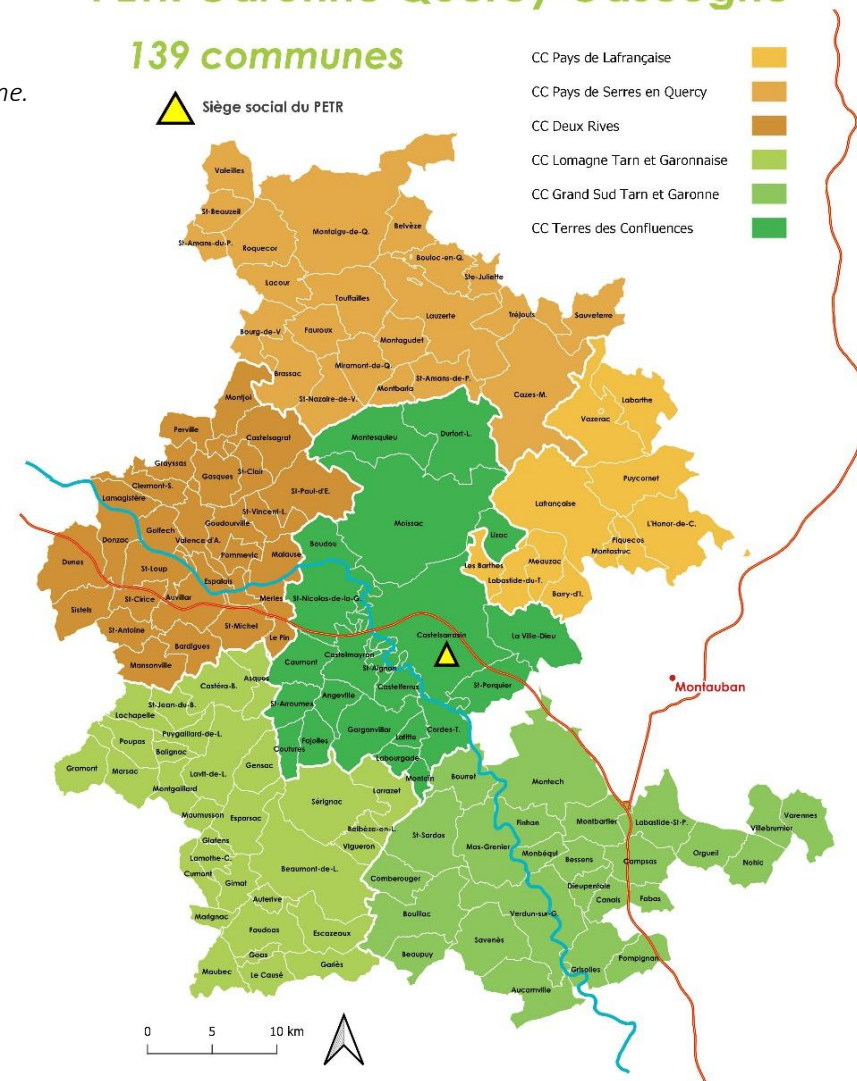


Périmètre d'action du PETR Garonne Quercy Gascogne

139 communes



Siège social du PETR



Sources : Admin Express / Occitanie Opendata / ©Insee, Code officiel géographique



Rapport d'activités 2025 réalisé par le PETR en janvier 2026,
avec le soutien financier des cofinanceurs des contrats animés par le PETR

PETR Garonne Quercy Gascogne, siège du GAL LEADER
126, chemin de Prades, 82100 Castelsarrasin / tel 05.63.29.50.70
contact@petr-ggg.fr / site internet www.petr-ggg.fr